



Pantin, le 31 mai 2022

# Information riverains

## Quartier Église

**Objet : « Pantin la fête », fête de la ville**

Madame, Monsieur,

Samedi 4 et dimanche 5 juin prochains, tous les Pantinois sont invités à se rassembler lors de *Pantin la fête*. Ce rendez-vous festif se déploiera le long du canal, sur le mail Charles de Gaulle et sur la place de la Pointe. Les animations proposées par la ville seront nombreuses. Parmi les incontournables : le défilé des enfants, la kermesse nautique (sur le canal), la brocante des enfants (quai de l'Aisne) et le village jeunesse. Sans compter, des animations pour les petits et leur famille : une ferme découverte, des ateliers pour les tout-petits... Et pour la cinquième fois, la fête de la ville accueillera *Pantin boit Bio* sur le parvis du théâtre du Fil de l'eau. Dégustations, animations, banquet et pause gourmande seront au rendez-vous.

### **Pour le bon déroulement de la fête de la ville**

Dans le cadre du défilé des enfants, le départ du cortège s'effectuera à 13h15 de l'école maternelle La Marine, située au 13/15 quai de l'Ourcq selon le parcours suivant : quai de l'Ourcq, avenue du Général Leclerc (pont de la Mairie), quai de l'Aisne, chemin de Halage (entre la rue Lakanal et le mail Charles de Gaulle), pour une arrivée vers 14h, place de la Pointe. Entre 13h et 14h30, la circulation sera restreinte et provisoirement bloquée suivant l'avancement du cortège et selon les directives des forces de police.

### **Enfin, le dimanche 5 juin, pour la brocante des enfants**

- De 12h à 14h, l'arrêt et le stationnement seront interdits sur les places de stationnement situées 3, 5, 7, 9 et l'emplacement livraison de la rue de la Distillerie pour permettre aux exposants de décharger leur véhicule.
- De 12h à 19h, la circulation générale sera interdite quai de l'Aisne, de la rue de la Distillerie jusqu'à la rue Lakanal. Seuls les piétons seront autorisés à circuler quai de l'Aisne dans le cadre de la piétonnisation de cette voie.
- De 7h à 19h, l'arrêt et le stationnement seront interdits (enlèvement demandé) quai de l'Aisne (de la rue Lakanal jusqu'à la rue de la Distillerie).

La municipalité mettra tout en œuvre, cette année encore, pour réduire les éventuelles nuisances occasionnées par cette manifestation. Je vous remercie par avance de votre compréhension et espère vous accueillir nombreux.

**Bertrand Kern**  
Maire de Pantin

